

Préparation de rentrée 2008 dans les Yvelines

Des amputations de moyens considérables

Dans les collèges	- 1882 heures	- 104 emplois
Dans les lycées généraux et technologiques	- 809 heures	- 45 emplois
TOTAL	- 2691 heures	- 149 emplois

La diminution globale des effectifs annoncée par l'IA est de - 791 élèves. Sur les 149 emplois d'enseignants qui disparaissent, seuls 62 le sont au titre de cette baisse démographique. Ces suppressions s'ajoutent et amplifient les pertes accumulées ces dernières années. Chaque établissement est à même de mesurer dans le quotidien la dégradation continue des taux d'encadrement, ses conséquences sur les conditions d'enseignement, la diversité de l'offre éducative, la charge de travail.

Une augmentation sans précédent des HSA

En collège : le volume moyen d'HSA passe de 4,6% à 6,5%. Il est d'environ 7,5% en ZEP : plus un collège est difficile, plus le nombre d'heures supplémentaires est important !

En lycée : le volume moyen d'HSA passe de 9,7% à 11,5%. Il atteint jusqu'à 17% dans certains lycées !

Dans la plupart des établissements, en dépit de la baisse globale de la DHG, le nombre d'HSA augmente, avec pour conséquence la suppression supplémentaire de postes.

A l'échelon du département, près de 100 postes pourraient de ce fait disparaître (s'ajoutant aux 149 dus à la perte « sèche » des moyens précédemment explicitée).

Paritarisme : les droits des personnels bafoués

Le CTP Départemental, instance paritaire où siègent à parité égale représentants de l'administration et représentants des personnels, était convoqué le 31 janvier pour donner un avis sur la répartition des DHG d'établissements. Nous sommes le seul département de l'Académie où la tenue d'un groupe de travail préparatoire nous a été refusée alors que, pour la 2^e année, les chefs d'établissement ont reçu leurs dotations 8 jours avant le CTPD. Quant aux documents qui nous ont été remis, ils se caractérisent par leur indigence et une opacité totale. Nous avons dénoncé ces pratiques et l'absence de transparence, justifiées par un discours de l'IA sur l'autonomie des établissements dans l'organisation des enseignements qui n'anticipait que de quelques jours la publication officielle du Rapport Pochard... Le CTPD a été houleux ! Au terme d'une séance longue et pénible, nous avons réussi à obtenir de l'Administration un certain nombre d'informations orales et de documents, certes insuffisants, concernant les effectifs, le contenu des DHG et les critères de répartition des moyens. Nous sommes intervenus sur certaines situations d'établissements.

Déclaration de la FSU et documents de l'IA en ligne sur le site académique du SNES http://www.versailles.snes.edu/spip/article.php3?id_article=1069

Les critères de répartition des DHG

Les dotations sont maintenant calculées selon 3 étapes distinctes.

Première étape, une « structure simulée » est calculée par l'IA à l'aide de 3 données : les horaires réglementaires, les effectifs par niveau et une norme qui définit un nombre d'élèves par division. L'IA a effectué son calcul sur la base de 28 élèves par classe, quel que soit le niveau. A titre de comparaison, le 92 a choisi de le fixer à 26 en 6^{ème}. Ces normes supposent des arbitrages en raison de certains effets de seuils, mais nous n'avons pas pu intervenir faute de documents.

Deuxième étape, la dotation ainsi obtenue est abondée sur la base de critères sociaux. 4 catégories ont été définies :

Catégories	Critères	Nombre d'étab	Dotationsupp.
1	PCS def (*) > 50% et deux critères parmi les 3 suivants : évaluations 6 ^e ; PCS def à l'entrée en 6 ^{ème} ; retard 1 an ou plus en 6 ^{ème}	17	+17%
2	PCS def (*) > 26% (moyenne dpt) et au moins un des indicateurs complémentaires ci-dessus.	6	+9%
3	PCS def (*) > 26%	22	+6%
4	Tous les autres	70	+2%

(*) PCS def : Professions et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées (catégorie IV dans le classement de l'Insee)

Ainsi, l'administration fait disparaître toute référence aux Zep, classement national auquel était liées des dotations spécifiques, des moyens supplémentaires et la reconnaissance de la difficulté du métier (prime Zep, ASA, bonifications diverses ...).

Seul en lycée demeure un complément de dotation de 3% aux rares Zep qui demeurent.

Troisième étape, des dotations complémentaires (heures statutaires, UPI, DP3, classes européennes, sections sportives, internationales, CLA, dispositif relais, etc.) Les 3èmes « Insertion » et 3ème DP6 sont dotées dans le cadre de la première étape. L'IA adjoint nous a dicté à vitesse V toutes ces structures pour les 115 collèges du département !

Que faire dans les établissements ?

Un courrier aux S1 n°8 « rentrée 2008 », arrivé dans chaque collège et lycée contient toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin, il est également accessible sur le site du SNES national <http://www.snes.edu/> partie vie syndicale, outils pour les s1...

Après la réunion de la Commission Permanente (obligatoire), afficher les informations données par le Chef d'établissement ainsi que la ou les proposition(s) de répartition, et prendre l'heure d'information syndicale. Plusieurs points nécessitent en particulier notre vigilance :

- la fiabilité des prévisions d'effectifs par niveau
- l'évolution des moyens attribués à l'établissement : volume global, part des HP/HSA
- les effectifs des classes
- le respect des horaires règlementaires et des dédoublements
- le financement des heures statutaires
- le devenir des options, de projets et dispositifs particuliers
- l'examen de la répartition de la DHG

Lors du CA, en recherchant toutes les alliances possibles avec les autres partenaires (parents, élèves, autres personnels, élus municipalité, région...) :

- dénoncer l'inflation des HSA, en montrant tous les dangers (non absorbables par les collègues d'une discipline, surcharge de travail, disponibilité moindre envers les élèves, suppression de poste supplémentaire) : **revendiquer leur transformation en HP** (ne pas hésiter à rédiger et faire voter une motion sur ce sujet)
- **manifeste par un vote « CONTRE » la DHG** votre refus de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement (sans se laisser intimider par les éventuelles pressions du Chef d'établissement) en explicitant votre vote, ce qui sera utile pour les représentants du personnels pour combattre les mesures de carte scolaire.
- **chiffrer les besoins nécessaires à la réussite des élèves** (sous la forme d'une motion, d'un vœu, d'un contre-projet...) et demander un vote des membres du CA sur cette proposition : ce vote ne peut vous être refusé par le CE

Les CA devraient se tenir avant le départ en congés (**date butoir de remontée des TRMD définitifs à l'IA le 27 février**)

Tenez le SNES 78 informé

actions locales d'établissement, suppressions de postes, enseignements fragilisés, options menacées ...

Nous pouvons vous apporter une aide, relayer vos demandes auprès de l'IA, fédérer les initiatives...

Nous avons besoin de connaître la situation de votre établissement pour défendre le maintien des postes au CTPD « carte scolaire » (fin mars); Transmettez nous les TRMD validés par les CA;

Tous en grève le vendredi 15 février.

Avant la manifestation parisienne

le SNES 78 appelle à un rassemblement de délégations d'établissements devant l'IA

rendez vous à 10h00 sur le parking de parly2

prévenez nous de votre participation au moins 48h à l'avance afin que chaque délégation puisse être reçue.

Toutes précisions à venir : consulter régulièrement le site académique du Snes (nouvelles du 78) du S3